

Protocole d'intervention en matière de consommation

*École secondaire
Collège François-Delaplace*

Table des matières

Présentation	3
Doute de consommation de drogue et/ou d'alcool.....	4
1er avis de doute de consommation	4
2e avis de doute de consommation.....	4
3e avis de doute de consommation.....	5
4e avis de doute de consommation.....	5
Possession de drogue, d'alcool ou d'articles de consommation	5
Vapoteuse / cigarette	5
1er évènement - Wax Pen / Drogue / Alcool.....	6
2e évènement - Wax Pen / Drogue / Alcool	6
3e évènement - Wax Pen / Drogue / Alcool	7
État de consommation	7
1er évènement.....	7
2e évènement	7
3e évènement	8
Trafic de drogue et/ou d'alcool.....	8
1er évènement.....	8
ANNEXE	10

Présentation

Le protocole d'intervention en matière de consommation a pour objectif de mettre en lumière les actions de prévention et d'exposer les différents niveaux d'intervention. Ce protocole vise l'équipe de jour et l'équipe de la résidence. Il est possible que la coordonnatrice de la résidence adapte les interventions inscrites dans ce protocole si cela est nécessaire selon la situation et le contexte.

La collaboration des différents partenaires gravitant autour de l'élève pourrait être sollicitée pour favoriser une cohésion et une cohérence dans les interventions. Ayant à cœur la réussite éducative de nos élèves, le développement de leur plein potentiel sera mis de l'avant tout en respectant la mission et les valeurs de l'école :

INSTRUIRE · SOCIALISER · QUALIFIER

L'approche de la réduction des méfaits est celle préconisée par l'équipe du Collège François-Delaplace. Cette approche vise à diminuer les conséquences négatives de la consommation chez l'élève, et ce, dans les différentes sphères de sa vie. Les actions mises en place seront donc axées sur la prévention, l'éducation et la responsabilisation.

Voici les niveaux d'interventions compris dans le présent protocole :

1. Élève qui présente des symptômes de consommation (doute de consommation).
2. Élève qui possède des outils de consommation à l'école.
3. Élève qui consomme de la drogue et/ou de l'alcool à l'école.
4. Élève qui est surpris en état de consommation.
5. Élève qui est surpris à vendre de la drogue à l'école.

Pour chacun des niveaux d'intervention, l'équipe-école se réserve le droit d'adapter les interventions décrites dans le protocole selon le dossier de l'élève dans le but de mieux répondre à ses besoins.

Il faut prendre note qu'en tout temps, il est possible pour l'équipe-école d'effectuer une fouille selon la procédure mise en annexe.

Doute de consommation de drogue et/ou d'alcool

Un doute de consommation peut se traduire par des manifestations physiques ou par un changement dans le comportement de l'élève. Il n'est pas nécessaire d'avoir une preuve pour émettre un doute de consommation. Le doute est émis pour veiller à la sécurité de l'élève et celle de son groupe.

Suite à l'émission d'un doute de consommation, une fouille peut être effectuée afin de valider la véracité de nos observations.

1^{er} avis de doute de consommation

1. Le membre du personnel remplit le document « Fiche d'observation des symptômes en cas d'un doute de consommation » et l'envoie par courriel au responsable de niveau et à l'éducateur spécialisé.
2. Suite à la réception du courriel, l'éducateur spécialisé rencontre l'élève pour l'informer de l'existence du protocole et lui proposer une offre de service (mesure volontaire).
3. L'éducateur spécialisé contacte le parent dans les meilleurs délais et l'informe du protocole.
4. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

2^e avis de doute de consommation

1. Le membre du personnel remplit le document « Doute de consommation » et l'envoie par courriel au responsable de niveau et à l'éducateur spécialisé.
2. Suite à la réception du courriel, une rencontre formelle a lieu avec l'élève, le responsable de niveau et l'éducateur spécialisé. Le protocole est présenté et lu en entier.
3. Une offre de service est imposée à l'élève par l'éducateur spécialisé.
4. Le responsable de niveau contacte le parent dans les meilleurs délais et l'informe du prochain niveau d'intervention.
5. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

3^e avis de doute de consommation

1. Le membre du personnel remplit le document « Doute de consommation » et l'envoie par courriel au responsable de niveau et à l'éducateur spécialisé.
2. Suite à la réception du courriel, une rencontre formelle a lieu avec l'élève, le responsable de niveau, l'éducateur spécialisé, la direction et le parent.
3. Suspension à l'interne pour une durée de 1 à 2 jours selon le dossier de l'élève. Une réflexion sera faite et elle devra être signée par le parent.
4. Signature d'un contrat d'engagement avec l'élève (voir annexe).
5. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

4^e avis de doute de consommation

1. Cet avis sera considéré comme un comportement de type majeur. La direction se réserve le droit de suspendre à l'externe. La durée sera déterminée selon le dossier de l'élève.

Possession de drogue, d'alcool ou d'articles de consommation

Vapoteuse / cigarette

1. Le membre du personnel qui soupçonne un élève d'être en possession de drogue, d'alcool ou d'articles de consommation avise le responsable de niveau.
2. Une fouille est effectuée conformément à la procédure mise en annexe.
3. S'il n'y a pas de possession, il y a sensibilisation et explication du protocole. Fin de l'intervention.
4. S'il y a possession, le responsable de niveau contacte le parent. Le matériel trouvé lors de la fouille sera confisqué et devra être récupéré par le parent.
5. Rencontre avec l'éducateur spécialisé et/ou avec l'intervenant Élixir (mesure obligatoire dans le but de sensibiliser et d'éduquer l'élève).
6. En cas de récidive, l'élève sera rencontré formellement et un contrat de non-consommation sera signé (voir annexe).

1^{er} évènement - Wax Pen / Drogue / Alcool

1. Le membre du personnel qui soupçonne un élève d'être en possession de drogue, d'alcool ou d'articles de consommation avise le responsable de niveau.
2. Une fouille est effectuée conformément à la procédure mise en annexe.
3. S'il n'y a pas de possession, il y a sensibilisation et explication du protocole. Fin de l'intervention.
4. S'il y a possession, le responsable de niveau confisque la substance ou l'article de consommation trouvé et le parent est contacté.
5. Rencontre avec le responsable de niveau et avec l'éducateur spécialisé pour l'explication du protocole et une suspension externe de 3 jours sera appliquée. Une réflexion sera également demandée.
5. Rencontre obligatoire avec le parent au retour de la suspension externe pour la signature du contrat de collaboration (voir annexe).
6. Référence à l'intervenant du CRDE¹ par l'éducateur spécialisé pour une évaluation de la consommation.
7. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

2^e évènement - Wax Pen / Drogue / Alcool

1. Le membre du personnel qui soupçonne un élève d'être en possession de drogue, d'alcool ou d'articles de consommation avise le responsable de niveau.
2. Une fouille est effectuée conformément à la procédure mise en annexe.
3. S'il n'y a aucune possession, il y a sensibilisation et explication du protocole. Fin de l'intervention.
4. S'il y a possession, le responsable de niveau confisque la substance ou l'article de consommation trouvé et le parent est contacté.
5. Rencontre formelle avec le responsable de niveau et la direction. Une suspension externe de 5 jours sera appliquée. Une réflexion sera également demandée.

¹ Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie

6. Rencontre obligatoire avec l'élève et le parent au retour de la suspension pour la signature du contrat de la dernière chance (voir annexe).
7. Référence à l'intervenant du CRDE par l'éducateur spécialisé pour le programme PIAJAR² (mesure obligatoire).
8. Signalement au Centre jeunesse dans le cadre de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents s'il y a lieu.
9. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

3^e évènement - Wax Pen / Drogue / Alcool

1. Le 3^e évènement sera considéré comme un écart de comportement majeur. La direction se réserve le droit de suspendre pour une durée indéterminée ou d'expulser définitivement l'élève du milieu scolaire.

État de consommation

Axe d'intervention qui cible les élèves en train de consommer de l'alcool, de la drogue ou devapoter sur le terrain de l'école. Cela cible également les élèves qui sont en état de consommation sur le terrain de l'école (aucun doute possible).

1^{er} évènement

1. Le membre du personnel qui surprend un élève en train de consommer ou être en état de consommation sur le terrain de l'école contacte le responsable de niveau pour l'aviser de la situation.
2. Le responsable de niveau et/ou la direction rencontre formellement l'élève et les parents sont contactés. ³Le protocole est expliqué.
3. Une fouille est effectuée conformément à la procédure mise en annexe.
4. Suspension interne d'une durée de deux jours. Une réflexion devra être complétée par l'élève et signature d'un contrat de non-consommation (voir annexe).
5. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

² Programme d'intervention auprès des jeunes à risque

³ Si l'élève n'est pas en état, la rencontre sera faite ultérieurement.

2^e évènement

1. Le membre du personnel qui surprend un élève en train de consommer ou être en état de consommation sur le terrain de l'école contacte le responsable de niveau pour l'aviser de la situation.
2. Le responsable de niveau et/ou la direction rencontre formellement l'élève et les parents sont contactés.
3. Une fouille est effectuée conformément à la procédure mise en annexe.
4. Suspension externe d'une durée de trois jours. Une réflexion devra être complétée par l'élève.
5. Rencontre obligatoire avec l'élève et le parent au retour de la suspension pour la signature du contrat de la dernière chance (voir annexe).
6. Référence à l'intervenant du CRDE par l'éducateur spécialisé pour le programme PIAJAR⁴ (mesure obligatoire).
7. L'information est partagée au titulaire de l'élève et au partenaire externe s'il y a lieu.

3^e évènement

2. Le 3^e évènement sera considéré comme un écart de comportement majeur. La direction se réserve le droit de suspendre pour une durée indéterminée ou d'expulser définitivement l'élève du milieu scolaire.

À noter qu'il est possible que le policier communautaire soit interpellé dans le but de sensibiliser et d'éduquer l'élève sur les conséquences légales de consommer dans un lieu public. Dans le cas d'une récidive, il est possible qu'une amende soit donnée par le service de police entre 100\$ et 1 500\$.

Trafic de drogue et/ou d'alcool

1^{er} évènement

1. Si un membre du personnel soupçonne un élève de faire du trafic de drogue et/ou d'alcool, qu'il a reçu cette information ou qu'il a été témoin de l'échange de substance, il doit aviser le responsable de niveau.

⁴ Programme d'intervention auprès des jeunes à risque

2. Une fouille est effectuée conformément à la procédure mise en annexe.
3. Le responsable de niveau avise la direction et les élèves concernés sont rencontrés formellement.
4. Les parents sont contactés par la direction.
5. La suite de l'intervention sera déterminée suite à l'analyse du dossier de l'élève. Il est possible qu'il soit suspendu à l'externe pour une durée indéterminée, qu'il soit expulsé de l'école, qu'une plainte formelle soit faite au service de police et qu'un signalement soit fait dans le cadre de la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

ANNEXE

Fiche d'observation des symptômes en cas d'un doute de consommation

Nom de l'élève : _____

Date : _____

Heure : _____

Symptômes observés

- Yeux (rouges, vitreux, pupilles dilatées)
- Odeur d'alcool
- Odeur de cannabis
- État euphorique, rires incontrôlés
- Discours incohérent
- Élocution lente
- Démarche titubante, instable
- Agressivité
- Autres : _____

Autres informations pertinentes sur les symptômes observés: _____

Inquiétudes ou incidents qui ont déclenché le doute de consommation : _____

Nom de la personne qui remplit la fiche d'observation : _____

À remettre au responsable de niveau et à l'éducateur spécialisé par courriel

Protocole de fouille

Dans le but de protéger les élèves de son établissement scolaire, l'école peut procéder à une fouille des effets personnels d'un élève, et ce, sans mandat.

Une fouille a lieu lorsque la direction a des motifs raisonnables de croire qu'un élève a transgressé une règle ou une loi en vigueur. Le manquement peut avoir été observé ou rapporté par un membre du personnel ou par des élèves de l'école.

Le Collège François-Delaplace peut donc fouiller le sac à dos, les casiers, le pupitre, les poches de vêtements et la chambre des élèves de l'école.

Procédure à suivre dans le cas d'une fouille :

1. La fouille doit toujours être faite par deux adultes de l'équipe multidisciplinaire.
2. Les endroits ciblés par la fouille seront déterminés selon les informations reçues.
3. Les parents seront informés dans le cas où des objets interdits seraient trouvés.
4. Le matériel trouvé lors de la fouille sera jeté, remis au parent ou au service de police. La décision sera prise selon la substance et la quantité trouvée.

À noter que la présence de l'élève n'est pas obligatoire.

Contrat d'engagement

Nom de l'élève : _____

Date : _____

Contexte du contrat d'engagement : _____

Faits reprochés :

-
-
-
-

Conséquences appliquées :

-
-
-

Attentes du milieu scolaire :

-
-
-

Prendre qu'en cas de récidive, _____



Je, _____, m'engage à _____

Signature de l'élève

Signature du parent

Responsable de niveau

Direction

Contrat de non-consommation

Nom de l'élève : _____

Date : _____

Contexte du contrat de non-consommation : _____

Faits reprochés :

-
-
-

Dans le cadre du protocole d'intervention en matière de drogue et d'alcool, je suis tenu de ne plus consommer sur le terrain de l'école. Dans le cas d'une récidive, je m'expose aux conséquences suivantes :

-
-
-

Attentes du milieu scolaire :

-
-
-



Je, _____, m'engage à respecter ce qui est indiqué dans le contrat de non-consommation.

Signature de l'élève

Signature du parent

Responsable de niveau

Direction

Contrat de la dernière chance

Nom de l'élève : _____

Date : _____

Contexte du contrat de la dernière chance : _____

Engagements non respectés (voir contrat d'engagement ou de collaboration):

-
-
-

Faits reprochés :

-
-
-

Attentes du milieu scolaire :

-
-

-

Je, _____, m'engage à respecter ce qui est indiqué dans le contrat de la dernière chance. Dans le cas contraire, je devrais faire face aux conséquences suivantes :

-

-

-

Signature de l'élève

Signature du parent

Responsable de niveau

Direction